

Délibération du Conseil d'Administration

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance ordinaire du 15 Mars 2023

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE RIORGES

LE PRESIDENT CERTIFIE

2023.03

OBJET :

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été attachée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 Mars 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Jean-Luc CHERVIN  
Madame Isabelle BERTHELOT  
Madame Martine SCHMÜCK  
Madame Michelle BOUCHET  
Madame Chantal LACOUR  
Madame Catherine REMY-MENU  
Monsieur Daniel BARRET

Monsieur Gilles CONVERT  
Madame Christiane PERROTON  
Madame Rolande VAGINAY



Absents avec excuses :  
Monsieur Guy MARTIN  
Madame Andrée RICCETTI  
Madame Suzanne KELLER

Madame Annie FASSOLETTE  
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Vu .....

Secrétaire élu pour la durée de la session :

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN Madame Andrée RICCETTI Madame Suzanne KELLER	Madame Chantal LACOUR Madame Isabelle BERTHELOT Madame Christiane PERROTON

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

## BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses :

#### Section de fonctionnement - chapitres

Chap.	Nature des dépenses	BP 2023
O11	Charges à caractère général	131 250.00
O12	Charges de personnel	273 230.00
O14	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	73 100.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>477 580.00</b>
66	Charges financières	40 000.00
68	Dotations aux provisions	29 140.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>546 720.00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	149 110.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>149 110.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>695 830.00</b>

#### Recettes :

Chap.	Nature des recettes	BP 2023
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	52 400.00
74	Dotations et participations	368 261.85
75	Autres produits de gestion courante	244 049.16
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>664 711.01</b>
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>664 711.01</b>
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		-
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>664 711.01</b>
R 002 Excédent reporté		31 118.99
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>695 830.00</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

### Dépenses :

Chap.	Libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	145 500.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	216 408.80
27	Autres immobilisations financières	1 400.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>373 308.80</b>
	Reports de crédits	68 233.71
001	Résultat d'investissement reporté 2022	20 686.89

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>462 229.40</b>
--	-------------------

### Recettes :

Chap.	Libellé	BP 2023
10	Dotations et réserves	640.00
16	Emprunts et dettes	200 000.00
27	Autres immobilisations financières	1 400.00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>202 040.00</b>
O40	Opération d'ordre de transfert entre sections	149 110.00
<b>Total des opérations d'ordre</b>		<b>149 110.00</b>
	Reports de crédits	100 000.00
001	Résultat d'investissement reporté 2022	11 079.40

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>462 229.40</b>
--	-------------------

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 20 Mars 2023



Jean-Luc CHERVIN  
Président du C.C.A.S.